



# 2026 PLAN SANTÉ

## DITES AAAAAAAH.

Avec son territoire unique et attractif,  
la Charente-Maritime s'engage, auprès  
des collectivités, pour une médecine  
générale de proximité.

ZONAGE DÉPARTEMENTAL & PROGRAMME D'ACTIONS

MISE À JOUR JANVIER 2026

## Aide à la création de logement

Forfait de **50 000€**, dans la limite de 80% du coût de l'opération pour la construction ou la réhabilitation d'un logement.

### Conditions d'attribution

- Le logement doit être à destination d'un interne, un remplaçant, un professionnel de santé ou paramédical.
- La demande de l'aide doit être faite avant le début des travaux.

### Zones géographiques

Tout le département.

## Aide au fonctionnement des centres de santé de médecine générale

Aide financière pour les trois premières années de fonctionnement d'un centre de santé en médecine générale : 35 000€/an soit **105 000€** au total.

### Conditions d'attribution

Le centre de santé doit être agréé par l'Agence Régionale de Santé.

Conditions d'attribution particulières si le centre se situe dans une zone non prioritaire : plus d'infos via ce QR code.



### Zones géographiques

Intermédiaires, fragiles et très fragiles.

## Aide à l'investissement des maisons de santé pluri professionnelles

Forfait de **75 000€**, dans la limite de 80% du coût de l'opération, pour l'investissement dans une maison de santé pluriprofessionnelle agréée par l'Agence Régionale de Santé.

Le projet peut être porté par une commune ou un regroupement de communes.

### Zones géographiques

Intermédiaires, fragiles et très fragiles.

## Aide au rachat, à la rénovation et à la création d'un cabinet médical

Participer au rachat et à la rénovation de cabinets médicaux par les communes de moins de 4000 habitants par le versement d'une subvention forfaitaire maximale de **50 000€**, dans la limite de 80% du coût de l'opération.

### Conditions d'attribution

- Dans le cadre d'une création, si le bâtiment réhabilité, racheté, n'est pas médical, il convient d'exiger l'engagement de la commune à chercher au moins un médecin généraliste.
- L'aide ne sera versée qu'à partir de l'installation effective d'au moins un médecin généraliste dans un délai de 4 ans à partir du vote de la subvention.

### Zones géographiques

Tout le département - Communes de moins de 4 000 habitants.

## Favoriser l'accueil de docteurs juniors

Forfait de **25 000€**, dans la limite de 80% du coût de l'opération, pour l'extension ou le réaménagement de bâtiments existants (cabinet médical, maison de santé pluri professionnelle) afin de créer des bureaux pour permettre l'accueil de docteurs juniors.

### Zones géographiques

Fragiles et très fragiles.

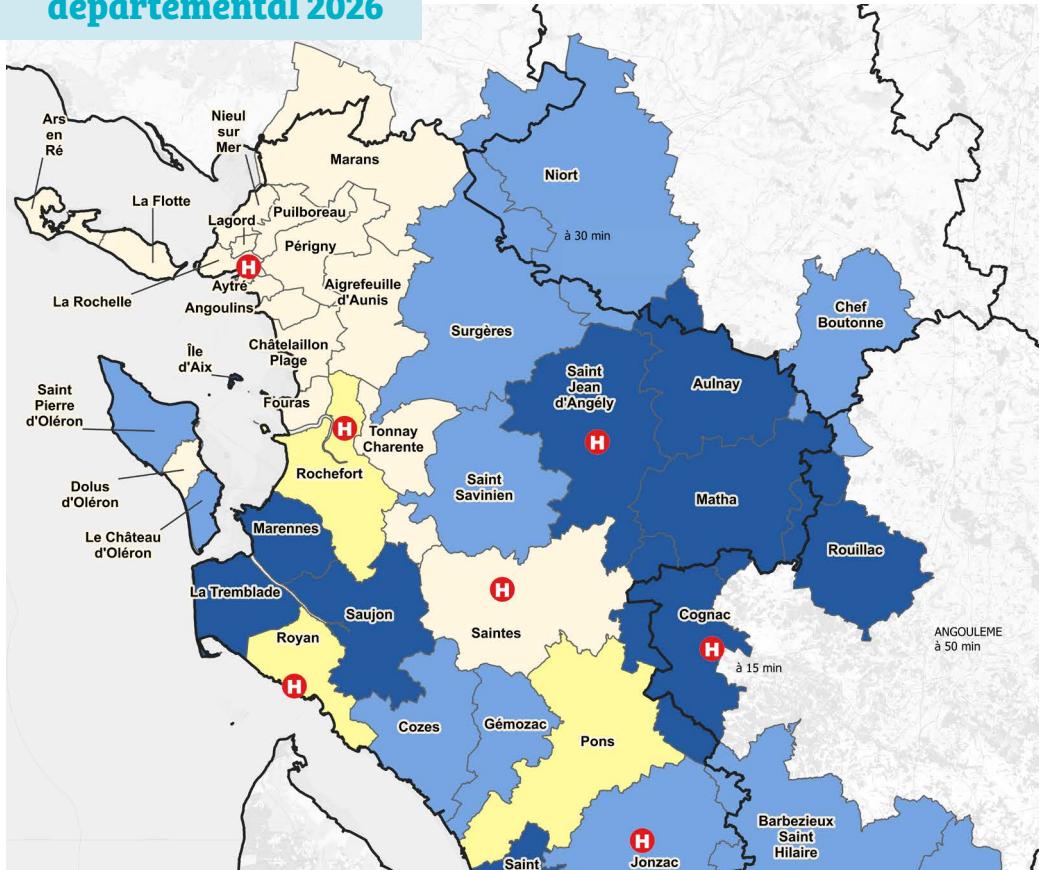
## Favoriser l'accueil d'assistants médicaux

Forfait de **25 000€**, dans la limite de 80% du coût de l'opération, pour l'extension ou le réaménagement de bâtiments existants (cabinet médical, maison de santé pluri professionnelle) afin de créer des bureaux pour permettre l'accueil d'assistants médicaux.

### Zones géographiques

Fragiles et très fragiles.

# Le zonage départemental 2026



## Classification des territoires de vie santé :

- Non prioritaire
- Intermédiaire
- Fragile
- Très fragile

## Classification selon 4 indicateurs :

- Densité de médecins généralistes/10 000 hab.
- Évolution du nombre de médecins généralistes
- Part des bénéficiaires de 60 ans et plus
- Part des médecins généralistes de 60 ans et plus

Découpage par territoire de vie santé (TVS) pouvant déborder des frontières du Département 17

Source : Département

Réalisation : Plan Santé (décembre 2025)

La Charente-Maritime, le Département

Voir la liste des communes page 24, via le QR code ci-contre ou à l'adresse :  
<https://ebook.charente-maritime.fr/eBook/Plan-sante/24/>





## LE GUICHET PRO SANTÉ 17

Simplifier l'installation  
des professionnels de santé  
en Charente-Maritime

Par le biais d'un **site internet** dédié et d'une **cartographie**, ce nouveau guichet multi partenarial a pour objectif de faciliter l'accès à l'information et **orienter vers les bons interlocuteurs** : opportunité d'**installation**, opportunités de **logements, aides financières**, renseignements sur la formation à la **maîtrise de stage**, étapes d'une installation, permanence des soins...

Retrouvez toutes les infos sur [gps17.fr](http://gps17.fr)



## Contact

**Cécile DERCHÉ**

Chargée de mission santé  
Téléphone : 05 46 31 75 66  
sante17@charente-maritime.fr